



STE EULALIE DE CERNON
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016 A 18H00

Tous présents : CADENET Thierry, FORESTIER Yoann, GAZZO Yves, GELY Julie, GLANDIERES Célia, MURET Sophie, Frédéric RIGAL, VIALA Julien, VIALA Philippe, VINAS Marie-Laure.

Secrétaire : Célia Glandières

➤ Dénomination et numérotation des rues :

Le conseil municipal adopte le plan de dénomination et de numérotation des rues. Concernant la dénomination de la rue du Trou du chien, la décision sera prise en concertation avec les riverains.

➤ Plan de gestion de la forêt communale :

Le plan proposé de gestion de la forêt communale proposé par l'ONF pour les 20 prochaines années est adopté à l'unanimité.

➤ Recensement de la voirie communale :

Le conseil municipal se prononce pour la réalisation d'un diagnostic de l'état de la voirie afin d'optimiser son entretien et sa réfection pour les 5 prochaines années.

➤ Autorisation CUMA pour construction nouvelle :

La CUMA du Pourtalou demande l'autorisation à la commune, propriétaire du terrain, de construire un nouveau bâtiment. Accordé.

➤ Vente de lots au lotissement II :

Le Maire demande à ce que ce sujet soit retiré de l'ordre du jour en raison d'informations qui ne sont pas parvenues à temps à la mairie.

➤ Subvention aux associations :

Vote d'une subvention de 100 euros à la Croix Rouge Française.

Vote d'une subvention de 6 000 euros à l'association Sainte-Eulalie Solidarités pour l'achat d'un minibus.

➤ Tarification eau et assainissement :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter le prix du raccordement au réseau d'eau à 200 euros.

La taxe de modernisation des réseaux et la taxe de pollution sont augmentées chacune de 0,005 € par m³.

➤ Décisions modificatives :

Deux décisions modificatives sont adoptées : l'une concernant la réfection des chemins et l'autre pour l'achat de la sono de la salle capitulaire.

➤ Questions diverses :

- *Le conseil se prononce favorablement pour le passage de Maguelonne Crouzat, secrétaire de mairie, du grade de rédactrice territoriale à celui de rédactrice principale de 2eme classe.*
- *Le conseil décide de mettre un sens interdit devant chez M. Aragon pour les véhicules se rendant à La Cavalerie. L'îlot formé par les deux petites maisons servira de rond-point. Cela permettra une meilleure visibilité.*
- *Le conseil décide d'adhérer à l'association qui regroupe les collectivités et les éleveurs concernés par la présence du loup.*
- *Salle des jeunes : devant l'absence de responsabilisation des jeunes utilisateurs, la salle est fermée. La municipalité demeure disponible pour évoquer le sujet avec les jeunes et leurs parents.*

La séance est levée à 22h45.